



Une réunion de plaidoyer en faveur de la vaccination des enfants déplacés des régions anglophones vient de se tenir à Bafoussam.

La salle de conférences de la sous-préfecture de Bafoussam 2e à Baleng, a servi de cadre à cet effet jeudi 20 juin 2019, en présence du sous-préfet Essono Bodo Grégoire Bertrand qu'accompagnait une forte délégation constituée en majorité des membres de l'organisation mondiale de la santé(Oms). « il est questions pour nous d'améliorer non seulement la vaccination de ces enfants déplacés mais aussi d'améliorer la vaccination de ceux qui se trouvent au niveau de la région de l'Ouest En ce moment, nous sommes au niveau du grand district de la Mifi, on a présenté tout à l'heure que la situation vaccinale n'est pas du tout très enviable il y a des choses qui sont faites mais on a retenu dans la présentation tout à l'heure que les couvertures vaccinales sont faibles », a expliqué Herman Essomba, chef section communication pour le développement au programme élargi de vaccination (PEV).

Après la présentation des performances de la vaccination et de la surveillance au niveau des districts concernés de la région de l'Ouest, l'on retient que le district de santé de la Mifi accueille le maximum de déplacés malgré le fait qu'il ne partage pas de limites avec les régions en crise d'où l'importance de la vaccination.

Docteur Mabapguap Daniel chef de district de santé de la Mifi explique : « Mifi est au centre

sinon un district urbain qui accueille beaucoup de déplacés. Mifi regorge plus de 2 mille déplacés au regard des statistiques que nous avons récoltés sur le terrain. La majorité des enfants n'ont pas bénéficié de la vaccination de routine, le plaidoyer vise donc à trouver une solution ».

Prenait donc part à la dite rencontre, les leaders communautaires, les hommes et femmes de médias. Tous ont donc été édifiés sur les risques que cour les enfants non vaccinés à savoir les maladies telles que la tuberculose, le tétanos, la poliomyélite et bien d'autres. Une initiative saluée à sa juste valeur par l'autorité administrative : « chacun est sensibilisé sur son devoir en tant que relais et nous venons de comprendre que nous avons le devoir de protéger ces enfants, et l'une de moyens de les protéger, c'est de pouvoir faire vacciner les enfants », a souligné Essono Bodo Grégoire Bertrand.

Rappelons que pour qu'un enfant soit complètement protégé avant son 1^e anniversaire, le parent doit l'amener 5 fois dans un centre de santé pour la vaccination. Ainsi, l'enfant sera protégé contre 12 maladies graves évitables par la vaccination dont la poliomyélite.